

Voies et moyens

Erskine May a peut-être trouvé un moyen de régler ce dilemme. A la page 447, il signale que des cas douteux peuvent survenir au sujet desquels le Règlement de la Chambre est imprécis, désuet ou ne s'applique pas à la question en litige. Je prétends que telle est la situation en l'occurrence. May ajoute que le Président rend habituellement une décision qui s'applique aux nouvelles circonstances, bien qu'il se soit reporté parfois au jugement de la Chambre. Peut-être convient-il d'en faire de même maintenant et de soumettre simplement cette question à la Chambre pour qu'elle statue elle-même.

M. le Président: J'ai écouté attentivement le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et les nouvelles remarques du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Bien que le député de Windsor-Ouest ait formulé ses arguments en termes énergiques, ils équivalent en somme à l'argument du député de Kamloops—Shuswap et je reste d'avis qu'il est trop tôt pour que la présidence rende une décision.

La présidence peut répondre, je pense, à la dernière remarque du député de Kamloops—Shuswap et je dirai très franchement que, à mon avis, rien ne m'empêche de faire des commentaires à ce sujet par la suite. Je pense avoir indiqué très clairement que je le ferai certainement, si cela est opportun. Je me refuse à déclarer, et personne ne m'y convaincra, qu'en tant que président, je n'ai pas le droit manifeste d'étudier la question quand je verrai le projet de loi.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

VOIES ET MOYENS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) propose: Qu'une motion de voies et moyens visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, déposée à la Chambre le mercredi 18 mai, soit adoptée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

● (1210)

(Vote n° 364)

POUR

Députés

Andre	Guilbault	Schellenberger
Belsher	(Drummond)	(Wetaskiwin)
Bernier	Hamilton	Scott
Bertrand	Hawkes	(Victoria—Haliburton)
Blackburn	Hnatyshyn	Scott
(Jonquière)	James	(Hamilton—Wentworth)
Blais	Jardine	Scowen
Blenkarn	Lawrence	Shields
Bradley	Layton	Siddon
Brightwell	Leblanc	Sparrow
Brisco	Lewis	Tardif
Browes	Lopez	(Charlesbourg)
Caldwell	MacDonald	Taylor
Clark	(Kingston et	Thacker
(Brandon—Souris)	les Îles)	Towers
Clifford	Malone	Tremblay
Coates	Mantha	(Québec-Est)
Comeau	Marin	Tupper
Cook	Mazankowski	Turner
Cooper	McCain	(Ottawa—Carleton)
Corbett	McCossan	Vankoughnet
Cossitt	McCuish	Vincent
Crofton	McDermid	Warner
Daubney	McKinnon	Weiner
Della Noce	McKnight	White
Domm	Minaker	Wilson
Dorin	Nowlan	(Swift Current
Edwards	O'Neil	—Maple Creek)
Fennell	Peterson	Wise
Friesen	Plourde	Witer—84
Gagnon	Porter	
Gervais	Ricard	
Gormley	St. Germain	
Grisé		

CONTRE

Députés

Allmand	Gray	McDonald
Althouse	(Windsor Ouest)	(Broadview—
Axworthy	Grondin	Greenwood)
Benjamin	Guilbault	Murphy
Berger	(Saint-Jacques)	Nystrom
Blaikie	Heap	Orlikow
Caccia	Henderson	Ouellet
Cassidy	Hopkins	Penner
Copps	Jewett	Rompkey
de Corneille	Kaplan	Rossi
Dingwall	Killens	Skelly
Finestone	Langdon	Young—39
Foster	Lapierre	
Gagliano	MacLellan	
Gauthier	Manly	
	McCurdy	

● (1240)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.